

**2 Cash Enterprise**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES**  
**A CAPITAL VARIABLE DE 950 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 1 RUE HARTZ HUEL 22500 KERFOT**  
**845 313 220 RCS SAINT BRIEUC**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 15 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le 15 Novembre 2024,

A 15 heures,

Les associés de **2 Cash Enterprise** Société par actions simplifiée à capital variable se sont réunis en assemblée extraordinaire par visio-conférence, sur convocation du Président.

Madame Emmanuelle KALJOP, préside la séance en sa qualité de Présidente ;

Et Monsieur Noé BAKOUBA KALJOP assure le secrétariat.

Sont présents ou représentés les associés :

- Monsieur Noé BAKOUBA KALJOP, propriétaire de 930 actions,
- Madame Emmanuelle KALJOP, propriétaire de 20 actions,
- La société 1KUBATOR, représentée par Monsieur Alexandre FOURTOY, propriétaire de 106 actions,

Soit un total de 1056 actions représentant la totalité du capital de la Société.

Madame le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Après lecture d'un rapport sur l'état des lieux de la SAS 2 Cash Entreprise, Monsieur BAKOUBA KALJOP Noé associé majoritaire propose un changement d'orientation stratégique.

Et suggère à l'Assemblée générale des associés l'adoption de cette nouvelle orientation stratégique.

Madame le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Validation de la nouvelle orientation stratégique de la SAS 2 Cash Enterprise ;
- Validation du changement de nom commercial de SAS 2 Cash Enterprise ;
- Validation de la démission de Madame Emmanuelle KALJOP comme Présidente ;
- Désignation d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs.

### **PREMIERE RESOLUTION**

De la lecture du rapport sur l'état des lieux de la SAS et des multiples échanges qui s'en suivront, la présidente explique que :

- L'avènement de la pandémie de la COVID19 a plombé le développement de la startup ;
- Qu'il devenait difficile à l'état actuel des choses de séduire des investisseurs ;
- Qu'il devenait difficile de convaincre les Établissements de Microfinance à valider des partenariats pour nous permettre d'accorder des services de micro-prêts selon notre stratégie.

La Présidente précise qu'il est toutefois possible de proposer des services de micro-leasing notamment dans le secteur de la micro-mobilités propres en modifiant quelques briques de l'infrastructure technologique.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée générale des Associés de valider cette nouvelle orientation stratégique pour poursuivre le développement de la SAS ;

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la première résolution relative à la validation d'une nouvelle orientation stratégique, l'Assemblée générale décide du changement de nom commercial et adopte comme nouveau nom commercial « **InfinX Mobility** » en lieu et place de « loan2cash ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir exposé son indisponibilité à tenir dorénavant son poste de Président de la SAS, Madame Emmanuelle KALJOP dépose sa démission et demande à l'assemblée générale des associés de valider sa décision.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

## QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la validation de la troisième résolution relative à la validation de la démission de Madame Emmanuelle KALJOP au poste de Présidente, l'Assemblée générale décide de nommer **Monsieur BAKOUBA KALJOP Noé** au Poste de Président pour une durée indéterminée avec prise d'effet immédiat.

Monsieur **BAKOUBA KALJOP Noé** déclare accepter les fonctions de Président.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**


## CINQUIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés à Monsieur Noé BAKOUBA KALJOP, afin d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qui sont nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

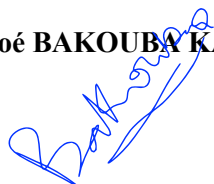
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance ainsi que tous les associés présents.

**Madame Emmanuelle KALJOP (Présidente de séance)**

Signature : 

**Monsieur Noé BAKOUBA KALJOP, (Secrétaire de séance)**

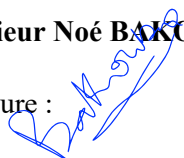
Signature :




## Associés

**Monsieur Noé BAKOUBA KALJOP,**

Signature :



**Madame Emmanuelle KALJOP**

Signature : 

**Monsieur Alexandre FOURTOY pour 1Kubator,**

Signature :



Copie certifiée Conforme à l'original